

# CDH

Les Cahiers du handicap

LE MAGAZINE OFFICIEL DE L'AIMETH

POUR L'INCLUSION DES PERSONNES  
EN SITUATION DE HANDICAP

N°43 - DÉCEMBRE 2025

## CORPS ET ÂME

Association Robert-Debré :  
« Quand la joie soigne  
les enfants »

## VISION

Ciné-Relax Le Trianon :  
« Garantir l'accessibilité  
culturelle »

## GRAND ÂGE

Handicap et vieillissement :  
une urgence sociale ignorée

## INTERVIEW DE CLAIRE HÉDON, DÉFENSEURE DES DROITS

02

ACTUS



05

VISION

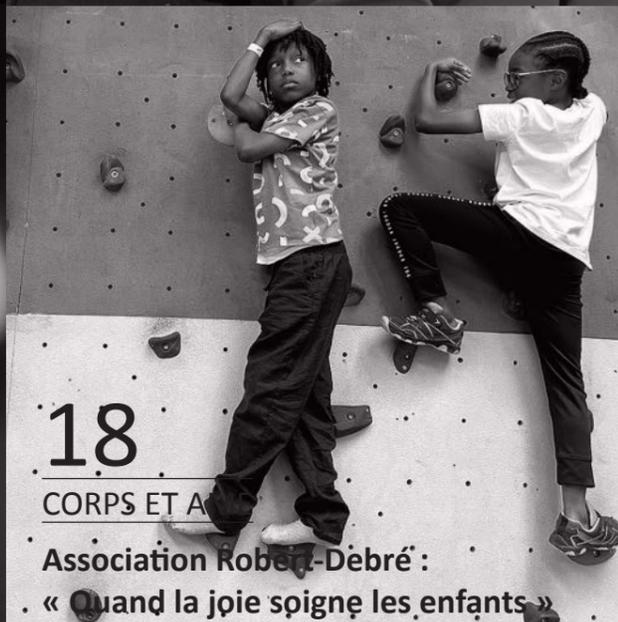
Ciné-Relax Le Trianon :  
« Garantir l'accessibilité culturelle »



12

PAROLE

Interview de Claire Hédon,  
Défenseure des droits



18

CORPS ET A

Association Robert-Debré :  
« Quand la joie signe les enfants »



23

GRAND AGE

Handicap et vieillissement :  
une urgence sociale ignorée



Offres d'emplois

PAGE 11



2026

## UNE CULTURE ACCESSIBLE, UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE !

**A** l'aube de 2026, et depuis désormais deux décennies, l'association Culture Relax bouleverse les codes en rendant le cinéma et le spectacle vivant accessibles à toutes les familles, y compris celles touchées par le handicap. Avec ses séances « Relax », elle réinvente l'expérience culturelle et offre à chacun la possibilité de savourer la magie des arts sans exclusion.

Au cœur de Romainville, le cinéma Le Trianon incarne cette même vision engagée d'une culture pensée comme un véritable service public. Dans ce lieu emblématique, la culture se vit et se partage sans barrière.

Parallèlement, depuis plus de trente-cinq ans, l'Association Robert-Debré œuvre sans relâche pour embellir le quotidien des enfants hospitalisés à l'hôpital pédiatrique Robert Debré. Sa mission est d'adoucir les parcours parfois difficiles des jeunes patients et de leurs familles, en offrant un soin profondément bienveillant.

Mais malgré ces belles avancées et engagements, le chemin vers l'égalité reste semé d'embûches. Pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, le handicap demeure le premier motif de discrimination en France, comme le révèle le rapport 2024 de la Défenseure des droits. Claire Hédon, à la tête de l'institution, alerte sur le décalage persistant entre les ambitions portées par la loi Handicap de 2005 et la réalité, encore trop souvent difficile, vécue par les personnes concernées.

Nous vous souhaitons une belle année et de très bonnes fêtes, placées sous le signe du partage, de l'inclusion et de la solidarité. En attendant, bonne lecture ! ■

## BUDGET 2026 : un « recul sans précédent »

Face aux projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2026, l'Unapei tire la sonnette d'alarme. Dans un contexte d'austérité assumée par le gouvernement pour « redresser les comptes », la fédération redoute un impact massif sur les droits et la qualité de vie des personnes handicapées. « *Moins de dignité, plus de renoncements* », résume sa vice-présidente, Nadine Maudet.

Au cœur des critiques, le gel de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), inférieur au seuil de pauvreté. Jugée « temporaire » par l'exécutif, la mesure est perçue comme une précarisation directe des bénéficiaires, contraints à réduire dépenses essentielles : alimentation, énergie, transports ou santé.

L'Unapei dénonce aussi la réforme de l'article 79 du PLF, qui exclurait l'AAH du calcul des revenus professionnels. Conséquence : la majorité des travailleurs d'ESAT perdrait la prime d'activité, soit 10 à 12% de ressources en moins et un risque de fragilisation d'un modèle d'insertion déjà fragile.

Le secteur de l'emploi est lui aussi touché. Les coupes de 22,3 millions d'euros dans les entreprises

adaptées pourraient supprimer près de 3 000 postes, tandis que les ESAT et le service public de l'emploi voient leurs moyens diminuer. Un coup dur alors que le chômage des personnes handicapées demeure deux fois plus élevé que la moyenne.

L'accès aux soins est également jugé menacé. Le doublement des franchises médicales et le durcissement des critères d'accès aux affections de longue durée (ALD) risquent d'aggraver un renoncement aux soins déjà très répandu.

Pour l'Unapei, ces décisions traduisent un « changement de paradigme intolérable », rompant avec les principes de solidarité et d'inclusion. La fédération appelle parlementaires et gouvernement à revoir leur copie : levée du gel de l'AAH, maintien de la prime d'activité en ESAT, rétablissement des financements pour l'emploi accompagné et abandon du doublement des franchises.

Reste à savoir si le débat parlementaire permettra d'infléchir ce budget que le monde associatif juge porteur d'une régression historique pour les droits des personnes handicapées. ■

## Des associations emblématiques obligées de licencier

Le secteur associatif entre dans une phase de fragilité profonde : le Secours catholique envisage 155 suppressions de postes, APF France Handicap a déjà licencié 300 salariés, Aides en a supprimé 60, Unis-Cité également... Ces derniers mois, les plans sociaux sont devenus communs. En vingt ans, la part des subventions dans le budget des associations a chuté de 41%. Les dépenses publiques dédiées au secteur associatif sont régulièrement révisées à la baisse, sous l'effet des arbitrages budgétaires. 40% des structures réduisent leur masse salariale. Quand les associations licencient, c'est la société qui perd pied. ■



## RENTRÉE 2025 : près de 50 000 élèves handicapés sans solution !



A la rentrée 2025, ce sont précisément 48 726 élèves qui étaient sans solution, sur 352 000 élèves notifiés pour un accompagnement avec un AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap). En 2024, ils étaient 36 186. La situation se dégrade donc d'une année sur l'autre, avec une hausse d'environ 35%. Cette progression révèle un système sous tension, incapable de répondre à une demande croissante et à des besoins pourtant identifiés. Manque d'AESH recrutés, contrats précaires, absence de formation suffisante et organisation déficiente expliquent en grande partie cette rupture de droits.

Pour les familles, les conséquences sont lourdes : scolarisation réduite, déscolarisation ponctuelle ou durable, renoncement professionnel des parents, et sentiment d'abandon face à un service public qui n'assure plus ses obligations.

Cette aggravation pose une question centrale : comment garantir l'égalité d'accès à l'éducation quand les moyens humains peinent à suivre les engagements pris ? ■



**28 %** des 15-24 ans ayant un handicap reconnu administrativement sont au chômage. Leur insertion est freinée par le manque de diplômes et des préjugés persistants.

## LES FAUTEUILS ROULANTS PRIS EN CHARGE À 100%

Annoncé lors de la Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023, le remboursement intégral des fauteuils roulants deviendra enfin effectif en décembre 2025, après 31 mois de retard. Cette mesure, attendue par des milliers d'utilisateurs, aura nécessité de surmonter de nombreux blocages : réticences de la Direction de la Sécurité sociale, inquiétudes des distributeurs, doutes des prescripteurs et attentisme des futurs utilisateurs.

Désormais, l'Assurance Maladie prendra seule en charge le coût des fauteuils roulants prescrits par un médecin. Cette évolution met fin à un parcours administratif souvent kafkaïen, jusque-là jalonné de dossiers à la MDPH, de demandes aux mutuelles, de démarches auprès d'associations ou de recours à des cagnottes et actions caritatives pour financer un équipement pourtant indispensable.

La précision de la prescription médicale deviendra l'élément clé pour garantir la délivrance d'un fauteuil adapté aux besoins de l'utilisateur, incluant les équipements optionnels indispensables à son autonomie.

Une mesure qui marque un tournant majeur vers un accès plus équitable aux aides techniques. ■





## CES ADOLESCENTS QUI AIDENT EN SILENCE

Dans de nombreuses familles, des jeunes de moins de 18 ans assument chaque jour un rôle d'aidant auprès d'un proche malade, en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Leur soutien prend des formes variées : aide aux gestes du quotidien, accompagnement, gestion de médicaments ou démarches, en plus des exigences scolaires et des défis propres à l'adolescence.

Difficile à quantifier, cette réalité n'est pourtant pas marginale. L'association JADE estime qu'environ 500 000 enfants et adolescents sont aidants en France. Une enquête Crédoc-Macif (2023) indique que 13 % des 16-25 ans se considèrent comme aidants, dont un sur dix vit cette responsabilité comme une épreuve. La plupart accompagnent un parent, un grand-parent ou un frère ou une sœur, dans des situations liées au handicap, aux troubles psychiques ou à la perte d'autonomie.

Ces responsabilités, souvent tues par les jeunes, représentent une charge émotionnelle et organisationnelle importante. Invisibles socialement et peu reconnues, elles laissent peu d'espace pour que ces adolescents puissent en parler ou être soutenus.

## INCLUSION : le grand écart

A l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées de novembre 2025, l'Ifop a interrogé plus de 5 000 personnes en situation de handicap. Les résultats, commandés par LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP, dessinent un paysage contrasté où l'égalité affichée reste encore loin d'être acquise.

Ce qui frappe d'abord, c'est la méfiance persistante autour de la RQTH. Pour beaucoup de candidats, la question de la déclaration est un terrain glissant. Plus d'un tiers choisissent de ne jamais révéler leur situation au moment du recrutement, un geste encore plus fréquent chez les personnes concernées par un handicap psychique. Déclarer devient un acte stratégique, parfois repoussé jusqu'au dernier moment, voire évité complètement.

Dans ce climat de discrétion, un acteur ressort comme déterminant : le référent handicap. Là où il est présent, les conditions changent du tout au tout. Les salariés qui bénéficient de son accompagnement disposent bien plus souvent d'outils et d'aménagements adaptés. Les grandes organisations, mieux structurées, s'en sortent logiquement mieux : cadres, entreprises de plus de 250 salariés, collaborateurs qualifiés. À l'inverse, les ouvriers et les petites entreprises cumulent les obstacles, dessinant une géographie très inégale de l'inclusion. La présence d'un référent, loin d'être un « plus », apparaît presque comme une condition minimale pour garantir un environnement acceptable.

Mais les chiffres ne racontent pas tout. Ils révèlent aussi une vulnérabilité plus silencieuse : celle de la santé mentale. La majorité des personnes interrogées hésitent à en parler par peur des conséquences. Elles évoluent dans un univers professionnel où la sécurité psychologique n'est pas un acquis. Seuls deux tiers se sentent suffisamment protégés pour signaler un problème sans crainte de représailles, un chiffre inférieur à celui de l'ensemble des salariés français. Pour elles, la difficulté n'est pas seulement d'obtenir un aménagement, mais de pouvoir dire quand quelque chose ne va plus.



# NOTRE MISSION, C'EST DE GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ CULTURELLE

**Au cœur de Romainville,  
Le Trianon incarne une vision  
engagée du cinéma comme service  
public. Accessibilité, inclusion,  
patrimoine... Julie Guégan,  
responsable de la communication  
et de la médiation culturelle, revient  
sur les missions singulières de ce  
lieu emblématique, où la culture se  
partage sans exclusion.**

**Le Trianon est un cinéma un peu particulier.  
Pouvez-vous nous expliquer son statut ?**

**Julie Guégan** : Le Trianon fait partie d'un réseau de cinémas publics, géré par l'établissement public territorial Est Ensemble, qui regroupe six salles autour de Romainville. Toutes les intercommunalités n'ont pas cette compétence, mais Est Ensemble a choisi d'intégrer les cinémas à sa politique culturelle, au même titre que les médiathèques, par exemple. C'est encore assez rare. Ce statut implique que nous sommes avant tout un service public, avec une vraie volonté d'ouvrir le cinéma au plus grand nombre, sans distinction.



### En quoi cela influence-t-il votre manière de programmer ou d'accueillir le public ?

**J. G. :** Notre mission, c'est de garantir l'accessibilité culturelle. Ça veut dire accueillir des publics variés, avec leurs différences, leurs besoins. Le Trianon est par exemple accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous avons aussi des dispositifs pour les publics sourds et malentendants : plusieurs séances par semaine sont sous-titrées. Et pour les personnes aveugles ou malvoyantes, nous proposons des casques d'audiodescription. Aujourd'hui, la plupart des films français sont fournis avec une version audiodécrite, et nous avons la chance d'être équipés.

### Laudiodescription, c'est quoi exactement ?

**J. G. :** C'est une piste sonore supplémentaire qu'on écoute avec un casque. Elle vient décrire ce qui se passe à l'écran : les décors, les actions, les expressions... Cela s'ajoute aux dialogues. C'est un outil essentiel pour permettre aux personnes aveugles ou malvoyantes de suivre pleinement un film.

### Le Trianon est aussi un lieu chargé d'histoire. Pouvez-vous nous en dire un mot ?

**J. G. :** Oui, c'est un cinéma emblématique, au style « paquebot », une branche tardive du mouvement « Art déco », reconstruit en 1953. Il a été inscrit à l'inventaire des Monuments historiques, ce qui nous impose de conserver son caractère d'origine lors des rénovations. C'est aussi un lieu mythique, car c'est ici qu'a été tournée *La Dernière Séance*, une émission télévisée française consacrée aux classiques du cinéma américain et présentée par Eddy Mitchell. Le Trianon dispose d'une seule salle, mais elle est grande : 420 places, réparties entre orchestre et balcon.

### Vous êtes très engagée pour rendre le cinéma accessible à tous, notamment avec le dispositif Culture Relax. De quoi s'agit-il ?

**J. G. :** Culture Relax est une association nationale qui a développé un dispositif pour permettre à des personnes autistes ou en situation de handicap psychique, et dont le comportement peut être perçu comme atypique de revenir au cinéma. Ces spectateurs, souvent, ne vont plus au cinéma par peur de déranger. Le principe de Ciné-Relax, c'est d'organiser des séances ouvertes à tous, mais avec un cadre bienveillant et adapté : des bénévoles sont présents pour accueillir, informer, et accompagner si besoin.

### En pratique, comment se déroule une séance Ciné-Relax au Trianon ?

**J. G. :** Nous proposons une séance par mois, le samedi à 16h30, hors vacances scolaires. Les séances sont ouvertes à tout le monde, mais un soin particulier est apporté lors de ce rendez-vous : pas de publicités, pas de bandes-annonces, le son est abaissé, la lumière est réduite progressivement, et le film est choisi pour sa clarté narrative et sa douceur. On alterne entre séances jeune public et tout public. On propose aussi systématiquement des films avec audiodescription et sous-titrage.

### Ces séances réclament-elles un gros travail de préparation ?

**J. G. :** Oui, mais c'est un travail collectif. Nous avons la chance d'avoir constitué une belle équipe de bénévoles, environ une quinzaine. Ce qui montre qu'il y a une vraie envie citoyenne d'aider et de s'impliquer. À chaque séance, 6 à 8 sont mobilisés. Ils sont là pour informer et sensibiliser le public à l'entrée, et accompagner le public discrètement pendant la séance si nécessaire. L'objectif, c'est que chacun se sente à l'aise.

## LE TRIANON : BIEN PLUS QU'UN CINÉMA !

Le cinéma Le Trianon, à Romainville en Seine-Saint-Denis, a été pendant de nombreuses années le décor de l'émission « La Dernière Séance » animée par Eddy Mitchell. Reconstitué en 1953 après les bombardements de la seconde guerre mondiale par l'architecte Charles Genêtre, il a été classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Avec sa forme de paquebot et ses décors vintage, il programme aujourd'hui des films d'art et d'essai, du patrimoine

cinématographique ainsi que le meilleur des films commerciaux. L'an dernier, il a réalisé 68 000 entrées.

- Salle classée art et essai.
- Label Jeune public, Patrimoine & Répertoire, Recherche.
- 420 fauteuils.
- Accessible aux personnes en situation de handicap.



“ Etre un service public culturel, c'est ouvrir nos portes à tous, y compris à ceux qu'on oublie trop souvent. ”

### Et côté public, ça marche ?

**J. G. :** C'est encore timide du côté des personnes directement concernées. On le sait, ce sont souvent des familles qui n'ont pas mis les pieds dans une salle depuis des années, par peur de mal vivre l'expérience. Mais ça vient. On a environ 30 spectateurs par séance, tous publics confondus. Et on sait que c'est un travail de longue haleine. L'important, c'est aussi de changer les mentalités, petit à petit.

### Avez-vous des retours des spectateurs ou des familles après ces séances ?

**J. G. :** Pas encore beaucoup, mais chaque présence est une victoire. Ce que je retiens, c'est que même si peu de personnes directement concernées viennent, on sensibilise le public. On plante des graines. Et à long terme, ça permettra peut-être à des familles de revenir. C'est pourquoi, même quand la salle n'est pas remplie, on continue avec conviction. Parce que ça fait partie de notre mission de cinéma public.

### Pour conclure, qu'est-ce que représente ce projet pour vous personnellement ?

**J. G. :** C'est un acte militant. C'est la traduction concrète de ce que signifie être un service public culturel : ouvrir nos portes à tous, y compris à ceux qu'on oublie trop souvent. Le cinéma est un lieu d'émotion, de partage, d'intégration. Ce n'est pas à eux de s'adapter à nos codes. C'est à nous de leur faire une place. ■



## UN LIEU D'IMAGES, DE RENCONTRES, D'EXPÉRIENCES

Le Trianon défend un cinéma de qualité qui s'adresse à tous, en proposant une programmation riche et diversifiée. Cette programmation est rythmée par des événements tout au long de l'année : rencontres avec des réalisateurs, débats thématiques avec des intervenants spécialisés, ciné-concerts, ciné-goûters, ciné-philos, ateliers... dans une atmosphère de convivialité et d'échange.

Avant tout, Le Trianon poursuit une activité quotidienne de lieu culturel de proximité, ouvert à tous. Spectateur en quête de divertissement ou cinéphile averti, chacun pourra y trouver de quoi satisfaire sa curiosité et son amour du septième art.





# AVEC OU SANS

## HANDICAP,

## LA CULTURE

## C'EST POUR

# TOUT LE MONDE

Depuis vingt ans, l'association Culture Relax milite pour que le cinéma et le spectacle vivant soient accessibles à toutes les familles, y compris celles touchées par le handicap. Avec ses séances "Relax", elle transforme en profondeur l'expérience culturelle en France, en y insufflant bienveillance, inclusion et liberté.



Fondée par Catherine Morhange, mère d'un enfant en situation de handicap, l'association Culture Relax s'est imposée au fil du temps comme un acteur incontournable de l'inclusion culturelle. Son ambition : ouvrir les portes de la culture à tous, sans gêne ni exclusion, et faire du spectacle vivant et du cinéma des espaces de liberté et de partage. Le concept des séances/ représentations « Relax » est au cœur du projet. Ici, les codes habituels sont repensés. Au cinéma, par exemple, le son est adouci et les lumières s'éteignent progressivement. Au spectacle vivant, un espace détente est mis à disposition des spectateurs concernés - avant, pendant et après la représentation.

Surtout, les réactions du public sont libres : rires, cris, mouvements ou commentaires sont les bienvenus. Le public est informé en amont, ce qui favorise une atmosphère conviviale où chacun peut être soi-même et respecté tel qu'il est.

Pour Catherine Morhange, présidente de l'association « *le but n'est pas de créer un cadre à part, mais de rendre les séances ordinaires accessibles à tous. C'est cela, la vraie inclusion.* »

### Une dynamique d'inclusion structurée

Pour donner corps à cette vision, Culture Relax s'appuie sur quatre piliers complémentaires. Le premier, Ciné-Relax, né en 2005 sous le nom *Ciné-ma différence*, a posé les fondations du mouvement. Présent aujourd'hui dans près de 100 villes, il organise plus de 600 séances par an. Chaque

cinéma partenaire programme une séance mensuelle à tarif inclusif pour tous, permettant à toutes les familles de retrouver le plaisir du grand écran.

Forte de ce succès, l'association a étendu son concept au spectacle vivant avec le dispositif Relax Spectacle Vivant, lancé en 2018. En partenariat avec presque 40 lieux culturels sur tout le territoire Français, il propose chaque saison des représentations labellisées Relax dans les plus grands lieux culturels : *Notre-Dame de Paris* à l'Opéra national de Paris, *Casse-Noisette* à la Comédie-Française ou encore des spectacles de cirque à l'Académie Fratellini ou bien *Les contes d'Hoffmann* à l'Opéra de Lyon. Pour la saison 2025-2026, près de 150 représentations « Relax » sont programmées. « *Ces partenariats montrent que l'inclusion n'est pas une contrainte, mais une richesse partagée* », souligne Florine Waultier, coordinatrice Relax spectacle vivant.

Pour accompagner ces initiatives, Culture Relax a développé un important volet de formations (Certifié Qualiopi). Les équipes des théâtres, cinémas et opéras partenaires apprennent à accueillir chaque spectateur avec compréhension et respect. « *Cette approche transforme durablement les pratiques culturelles et fait évoluer les mentalités* » assure Carole Jullienne, coordinatrice réseau Ciné-Relax.

Enfin, l'association s'engage dans la sensibilisation et le plaidoyer. Par ses actions d'information et de communication, elle milite pour changer le regard sur le handicap et rappeler une vérité essentielle : le partage culturel est un droit pour tous.

## TÉMOIGNAGES... D'UNE GRAND-MÈRE

Dimitri a pris un énorme plaisir à voir le film. Il a été vraiment séduit et a manifesté sa joie (il ne parle pas du tout) par des sourires et un comportement bien à lui, qui en disait long sur sa satisfaction. C'était son premier cinéma .... à 20 ans ! Nous n'osions pas le mener au milieu des autres de peur de réactions, mais nous avons découvert qu'il pouvait bien se comporter, durant deux heures, en salle, au milieu des autres personnes, handicapées ou pas.

## Un impact bien au-delà du handicap

Les bénéfices des séances « Relax » dépassent largement le cadre du handicap. Elles permettent aux familles concernées – souvent contraintes de renoncer aux sorties – de retrouver le plaisir d'un moment partagé en famille, entre amis, dans la sérénité. Mais ces séances séduisent aussi un public plus large : jeunes parents, personnes âgées, ou encore personnes atteintes d'Alzheimer avec leurs aidants, tous attirés par ce cadre plus calme et tolérant.

## Un anniversaire sous le signe du partage

Les 11 et 12 octobre dernier, Culture Relax célébrait ses vingt ans à travers l'événement « Tous ensemble au cinéma », une avant-première inclusive du film Marcel et M. Pagnol de Sylvain Chomet. Plus de 200 salles à travers la France ont ouvert leurs portes à 4 500 spectateurs, pour une projection accessible aussi en audiodescription, sous-titrage SME (Sourds et malentendants) et dans une ambiance détendue. « Les retours des familles ont été incroyables, se réjouit Carole Jullienne. C'est la preuve que, lorsque les conditions sont réunies, tout le monde a sa place dans les salles. »

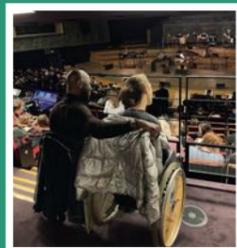
Malgré une reconnaissance croissante, Culture Relax fait face à un défi de taille : le manque de visibilité. « Beaucoup de familles ne savent pas encore que ces dispositifs existent. Notre priorité, c'est de mieux faire connaître ces séances et d'essayer largement en France. Notre ambition, c'est que la culture devienne un lieu de rencontre universel où avec ou sans handicap, on puisse rire, rêver et s'émerveiller ensemble », conclut Catherine Morhange. ■

Culture   
Relax

» L'ensemble de la programmation est en ligne sur le site [culture-relax.org](http://culture-relax.org), la plateforme dédiée aux sorties culturelles en version Relax.

## ... D'UNE TRAVAILLEUSE EN ESAT

Cela me permet de sortir au cinéma, parce que je n'ai pas envie que l'on se moque de mon handicap, je ne sais pas payer avec la monnaie, et je suis lente. Les personnes de l'association sont respectueuses avec nous. Merci beaucoup pour cet accueil.



## ... DE SAVINE

Je suis allée au ciné Les Studios (Tours) regarder le film culte Les Goonies avec ma sœur et mes neveux. Sans le savoir, il s'agissait d'une séance Relax. Le principe ? Séance accessible à tous les handicaps donc handicaps moteurs, physiques, sensoriels... Dans ces séances, la lumière s'éteint progressivement, des bénévoles en gilet bleu sont là pour rassurer et aider. On peut rire, parler, pleurer, crier ou même se lever sans être jugé par l'autre. Quelle fierté pour moi de voir mes neveux si jeunes et si tolérants, bien plus matures que certains adultes. Après la séance, nous rencontrons mes parents. Alors que ma sœur et moi parlons de l'expérience Relax, les enfants ne parlent que du film. Et là je me rends compte qu'ils ne parlent pas du public handicapé parce que pour eux ça a été « normal », pas « incroyable ». Que ce serait beau si leur vision - ce regard innocent d'enfants - pouvait être un peu plus la nôtre aussi.

## SAINT-GABRIEL LA HILLIÈRE EHPAD MAISON SAINT-GABRIEL

- AIDE-SOIGNANT/ AIDE-SOIGNANTE (H/F)  
Lieu : Thouare-sur-Loire (44470)  
Type de contrat : CDI 35h/semaine



- AGENT DE FAÇONNAGE (H/F) :  
MANUEL DE DOCUMENTS IMPRIMÉS  
Type de contrat : CDI 35h/semaine



- COMMIS DE CUISINE (H/F)  
Lieu : Eragny / Desançon / Saint-Eulalie / Cergy / Thillois / Thiais / Cholet / Vineuil (contrat en alternance)  
Type de contrat : CDI
- CUISINIER (H/F)  
Type de contrat : CDI



- COMMIS DE CUISINE (H/F)  
Lieu : Bonneuil / Massy / Lille / Saint Martin des Charentes / Cormontreuil / Saint-Thibault-des-Vignes  
Type de contrat : CDI
- SERVEUR (H/F)  
Lieu : Villenave d'Ornon / Le Mans / Cormeilles en Parisy / Puget sur Argens / Lille / Plaisir / Saint-Thibault-des-Vignes / Le Chesnay  
Type de contrat : CDI



## AU BUREAU

- CHEF DE PARTIE (H/F)  
Type de contrat : CDI
- SERVEUR (H/F)  
Type de contrat : CDI



- MANAGER (H/F)  
Lieu : dans toute la France
- COIFFEUR (H/F)  
Lieu : dans toute la France



Nous remercions la société EUROPE SANTÉ d'avoir généreusement prêté des fauteuils roulants sur une intervention d'une campagne de sensibilisation au handicap.



Châteauform'

Nous remercions notre partenaire pour son soutien en faveur de l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.



Pour plus d'informations, contacter les chargés de recrutements de l'association AIMETH :  
[aimeth@reseau-rse.com](mailto:aimeth@reseau-rse.com) - 01 80 87 55 90 - [www.aimeth.com](http://www.aimeth.com)

# “ Du droit sur le papier au droit dans les faits

Pour la huitième année consécutive, le handicap reste le premier motif de discrimination en France, selon le rapport d'activité 2024 du Défenseur des droits. L'institution alerte sur l'écart persistant entre les ambitions affichées par la loi Handicap de 2005 et la réalité vécue par les personnes concernées. Entretien avec Claire Hédon, Défenseure des droits



© Mathieu Delmestre

« CLAIRE HÉDON,  
DÉFENSEURE DES DROITS

## Le handicap est encore une fois le premier facteur de discrimination. Quelle lecture tirez-vous de ce constat ?

L'institution joue un rôle crucial en matière de handicap et la question du respect des droits des personnes en situation de handicap traverse l'ensemble de nos missions et domaines de compétences. Cela concerne la discrimination, le droit des enfants, le droit des usagers des services publics, la déontologie des forces de sécurité ainsi que la protection des lanceurs d'alerte.

En ce qui concerne les discriminations, environ 22 % des réclamations que nous recevons concernent ce sujet, ce qui en fait le premier motif de saisine auprès de notre institution. Néanmoins, il est important de préciser que

cela ne signifie pas nécessairement que c'est le premier critère de discrimination dans la société en général, contrairement à ce que certains raccourcis médiatiques peuvent laisser entendre. Ce chiffre reflète uniquement les signalements qui nous parviennent. Depuis sa création, notre institution est consciente qu'elle ne peut pas, à elle seule, identifier toutes les difficultés d'accès aux droits. C'est pourquoi le relais associatif est absolument indispensable.

## Quels types de situations sont le plus souvent signalés ?

S'agissant des relations avec les services publics, nous recevons beaucoup de saisines liées aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et aussi en matière de protection sociale. Dans le domaine des droits des enfants, 15 % des saisines concernent la scolarisation des élèves en situation de handicap. Nous observons aussi des difficultés dans l'accueil des personnes handicapées dans les commissariats ou à l'occasion d'une garde à vue. Cela montre à quel point cette question traverse tout notre champ d'action.

### L'institution agit aussi sur un plan plus global. Comment ?

Nous traitons les réclamations individuelles, bien sûr, mais l'institution fait aussi de la médiation. Notre rôle consiste également à promouvoir les droits et libertés. A partir des difficultés que nous observons, nous produisons des rapports ainsi que des recommandations. Dans la plupart de nos rapports, les questions liées au handicap sont centrales. A titre d'exemples, notre rapport sur la dématérialisation des démarches auprès des services publics et les inégalités d'accès. Mais aussi sur les droits des personnes âgées accueillies en Ehpad, et sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Tous ces travaux mettent en lumière les difficultés spécifiques rencontrées par les personnes en situation de handicap.

### Vous êtes également chargés du suivi de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Quel est aujourd'hui le principal défi ?

En effet, en tant que mécanisme indépendant chargé du suivi de l'application de la Convention, nous veillons au respect par l'Etat de ses engagements internationaux.

A l'occasion de l'examen de la France par les instances onusiennes, nous produisons un rapport alternatif où nous faisons état des difficultés constatées dans la mise en œuvre de la Convention. Et clairement, le problème majeur reste l'écart entre les droits prévus par la Convention et leur effectivité. Il nous faut passer du droit sur le papier au droit dans les faits !

### Dans quels domaines les discriminations se manifestent-elles le plus ?

Principalement dans le domaine de l'emploi, mais elles touchent aussi fortement l'accès aux biens et aux services ainsi que l'accès aux soins. Un exemple marquant : une personne aveugle s'est vue refuser l'accès à un supermarché, accompagnée de son chien guide, au motif que les animaux ne sont admis dans les magasins. Saisi pour avis par le parquet, le Défenseur des droits a conclu à une discrimination considérant que refuser l'accès au chien guide revient en réalité à refuser l'accès à la personne en situation de handicap. Le tribunal a reconnu qu'il s'agissait d'une discrimination et le gérant du supermarché a été condamné. Cette affaire illustre la méconnaissance persistante des droits des personnes en situation de handicap. Elle montre aussi combien il est important de faire de la pédagogie : le chien guide est

“ Une personne aveugle s'est vue refuser l'accès à un supermarché, accompagnée de son chien guide, au motif que les animaux ne sont admis dans les magasins. ”



par essence indissociable de la personne non voyante, au même titre, par exemple, que le fauteuil roulant pour une personne paraplégique. Notre institution peut donc intervenir dans ce type d'affaire, soit à la demande d'un plaignant qui nous a saisis, soit à notre propre initiative ou encore à la demande d'un tribunal.

### Vous évoquez l'accès aux soins. Qu'observez-vous dans ce domaine ?

Nous avons récemment publié un rapport sur la prévention des discriminations dans le parcours de soin. Ce qui frappe, c'est le très faible nombre de saisines, alors que les témoignages mettent en évidence des refus de soins et des prises en charge inadaptées.

### Quelles mesures concrètes pourraient être prises pour améliorer les parcours de soins ?

Il faut avant tout une véritable politique de lutte contre les discriminations, portée par une stratégie solide et structurée. Cela implique notamment la création d'un observatoire capable de mesurer précisément l'ampleur de ces discriminations, car le non-recours aux droits reste massif.

Il est aussi essentiel de renforcer la formation des professionnels – soignants, ordres, encadrants – et de prévoir des sanctions plus dissuasives. Nous observons encore trop d'exemples de refus de soins, notamment pour des enfants autistes, qui relèvent clairement de la discrimination.

### Vous évoquez un « non-recours massif ». Pourquoi les victimes n'agissent-elles pas ?

Beaucoup ignorent l'existence des recours possibles ou craignent les représailles. D'autres pensent que cela ne changera rien. Ce phénomène n'est pas propre au handicap : même parmi les avocats interrogés dans une enquête de 2018, 38% disaient avoir subi une discrimination, mais moins de 5% avaient saisi la justice ou le Défenseur des droits.

### Comment mieux faire connaître ces recours ? Le Défenseur des droits dispose-t-il d'outils spécifiques pour accompagner les victimes ?

Ce non-recours n'est pas lié uniquement au handicap. C'est pourquoi il faut une politique publique ambitieuse de lutte contre les discriminations. Celle-ci doit



s'accompagner de grandes campagnes d'information pour sensibiliser aux effets destructeurs de ces discriminations sur la santé physique et mentale des personnes concernées, comme le confirment toutes les enquêtes, mais aussi sur la cohésion sociale.

**Le taux de chômage des personnes handicapées reste presque deux fois supérieur à la moyenne nationale. Observez-vous un changement du côté des employeurs ?**

Très clairement, les avancées restent insuffisantes. Vous avez raison de souligner l'importance du regard porté sur les personnes en situation de handicap parce que je pense que c'est un enjeu majeur. Je veux insister sur le fait qu'il existe véritablement une discrimination dans l'accès à l'emploi et dans l'emploi. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : une personne handicapée sur deux déclare avoir été discriminée dans son emploi. C'est un constat récurrent dans tous nos baromètres réalisés avec l'Organisation internationale du travail (OIT). Et les données sont claires : le fait d'être en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique multiplie par trois le risque d'être victime de discrimination au travail.

**Les entreprises manquent-elles encore d'accompagnement pour comprendre leurs obligations ?**

Oui. Nous constatons de nombreux cas où le poste n'est pas adapté, y compris après plusieurs avis du médecin du travail. Ceci se traduit bien souvent par une aggravation du handicap ou de l'état de santé du salarié, et conduit à son inaptitude puis à son licenciement. Dans la plupart des situations, nous constatons le non-respect par les employeurs de leur obligation d'aménagement raisonnable à l'égard des travailleurs handicapés et nous

concluons à la discrimination. Il y a un vrai besoin de sensibilisation et d'information des employeurs.

La jurisprudence du 11 septembre 2025 de la Cour de justice de l'Union européenne confirme cette nécessité. Dans l'affaire C-38/24 [Bervidi], la Cour a jugé que l'obligation d'aménagement raisonnable s'étend également aux parents d'enfants handicapés. Concrètement, les employeurs doivent adapter les conditions de travail de ces parents pour leur permettre d'apporter l'assistance nécessaire à leur enfant, sauf si cette charge est disproportionnée. Cette décision renforce l'idée que l'égalité au travail ne concerne pas seulement les personnes handicapées elles-mêmes, mais aussi leur entourage immédiat qui assume un rôle de soutien.

**Faut-il passer d'un système de préconisations à un système de sanctions ?**

Les sanctions existent déjà, mais elles sont trop faibles et peu dissuasives. Souvent, un employeur condamné ne paie que ce qu'il aurait dû verser s'il n'avait pas discriminé. Il faut aller plus loin : renforcer les sanctions et inscrire explicitement dans la loi l'obligation d'aménagement raisonnable dans tous les domaines comme le recommande le comité des droits des personnes handicapées de l'ONU.

**Quelles actions permettraient de changer le regard de la société sur le handicap ?**

Le changement de regard sur le handicap nécessite une approche globale par les droits. Il ne s'agit pas seulement de renforcer les sanctions, mais d'agir sur les leviers qui empêchent la pleine participation des personnes handicapées à la société à égalité avec les autres personnes, sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le handicap. Il convient d'agir pour que la personne

handicapée soit enfin considérée comme un sujet de droit à part entière.

**Et quel peut être le rôle du défenseur des droits ?**

L'objectif est clair : faire respecter et progresser concrètement les droits et l'égalité de traitement, en mobilisant tous les moyens d'action disponibles.

**Pensez-vous que la loi de 2005 sur le handicap nécessite aujourd'hui des ajustements ?**

Elle a permis des avancées, notamment en matière de scolarisation : on est passé de 120 000 élèves en situation de handicap scolarisé en milieu ordinaire en 2005 à près de 520 000 aujourd'hui. Mais beaucoup ne sont scolarisés qu'à temps très partiel, parfois une ou deux heures par semaine seulement. Il faut renforcer la formation des enseignants et la pédagogie inclusive. Et aussi l'accompagnement lorsqu'il est nécessaire.

Mais d'une manière générale, il faut regretter le manque d'accessibilité universelle et l'insuffisance des compensations, souvent inadaptées aux besoins réels. Je vous renvoie d'ailleurs à notre bilan thématique : Handicap : 20 ans après la loi de 2005, et maintenant ?

**Où en est-on précisément sur l'accessibilité ?**

Vingt ans après la loi de 2005, les objectifs restent loin d'être atteints, qu'il s'agisse des bâtiments, des transports ou du numérique. L'année 2024 a marqué la fin de la mise en œuvre des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour l'ensemble des établissements recevant du public (ERP). Mais l'accessibilité des ERP est encore loin d'être effective partout. Or, l'accessibilité est

la condition préalable à l'effectivité des droits pour les personnes handicapées.

**Comment faire pour que ces engagements deviennent effectifs ?**

Nous recommandons de renforcer les contrôles et les sanctions en cas de non-respect des exigences d'accessibilité. Le président de la République s'est d'ailleurs engagé à aller dans ce sens lors de la Conférence nationale du handicap de 2023.

**On manque toujours de statistiques précises pour avancer...**

Pour agir efficacement, il faut des données fiables et régulièrement actualisées sur les besoins réels des personnes handicapées. Les associations nous alertent notamment sur des situations préoccupantes liées au maintien à domicile des personnes en situation de handicap. Ainsi, certaines personnes se retrouvent toute une nuit sur leur fauteuil, sans avoir pu dîner, aller aux toilettes ou être couchées, ou avoir accès aux soins qu'exige leur état de faute d'intervenants disponibles. Cette situation est particulièrement préoccupante. Beaucoup de bénéficiaires ne peuvent profiter de l'ensemble des heures d'aide accordées par la MDPH, en raison d'un manque d'intervenants. Les usagers doivent parfois accepter des interventions à des horaires incompatibles avec leur vie personnelle ou contraintes professionnelles. Il est urgent de renforcer l'accompagnement à domicile, de mieux former les professionnels et d'assurer l'application rigoureuse des droits existants, afin de garantir la dignité et la sécurité des personnes en situation de handicap et leur permettre, comme tout un chacun de vivre à domicile si tel est leur choix. ■



# Quand la joie

# SOIGNE

# les enfants



Depuis plus de trente-cinq ans, l'Association Robert-Debré s'engage au quotidien pour embellir la vie des enfants hospitalisés à l'hôpital pédiatrique Robert Debré. Créée en décembre 1988, peu après l'ouverture de l'hôpital, elle s'est donnée pour mission d'adoucir l'expérience hospitalière des jeunes patients et de leurs familles.

 **Association Robert-Debré**  
Égayer ensemble le quotidien des enfants hospitalisés

Parmi les couloirs colorés de l'hôpital Robert-Debré, à Paris, une association veille, discrète mais essentielle. « *C'est une longue histoire* », sourit Alain Bernard, son secrétaire général. Créée en 1989, l'Association Robert-Debré est née d'une idée simple et profondément humaine, partagée par de nombreux professionnels de santé : la joie joue un rôle clé dans la guérison des enfants malades. A travers des ateliers, des séjours thérapeutiques, des actions culturelles et la présence de clowns professionnels, elle contribue à transformer l'hôpital en un lieu de vie, de jeu et d'évasion. Soutenue par une chaîne de bénévoles, de soignants et de partenaires fidèles, l'association est aujourd'hui un maillon essentiel du quotidien de l'hôpital, où la guérison se nourrit aussi de rires et de chaleur humaine.

Pour la petite histoire, Alain Bernard, architecte d'intérieur de profession, a découvert l'association par le biais du Lions Club, une organisation mondiale de clubs philanthropique, caritative et humanitaire, dont il faisait partie. « *Une kinésithérapeute de l'hôpital Robert Debré, fille du président du club, cherchait alors du soutien pour la Régate des Oursons, un événement nautique destiné aux enfants malades. J'ai franchi le pas en réalisant des vidéos souvenirs pour les familles et les enfants* », se réjouit-il. De fil en aiguille, il s'est impliqué davantage, jusqu'à succéder au précédent secrétaire général, aujourd'hui retraité.



L'hôpital Robert-Debré reste un haut lieu de la pédiatrie française qui accueillera bientôt un nouveau bâtiment, l'Institut du Cerveau de l'Enfant, dont les travaux ont débuté cette année. « *Le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent est déjà à la pointe. L'Institut viendra renforcer cette excellence* », souligne Alain Bernard. Mais au-delà de la recherche, l'hôpital et l'association partagent une même philosophie : prendre soin du corps et de l'esprit. Car l'hospitalisation, pour un enfant, est souvent un monde inconnu, anxiogène, et la séparation avec la famille peut être difficile. « *Les médecins ont vite compris qu'il fallait une structure capable d'apporter de la chaleur humaine, de la couleur, de la vie* », explique-t-il. Plus de trois décennies après sa création, l'association Robert-Debré reste fidèle à son esprit d'origine : mettre la vie au cœur du soin.

### Des séjours thérapeutiques pour s'évader

Au fil des années, l'association a imaginé de nombreuses activités et séjours thérapeutiques adaptés aux enfants malades. « *Le but, c'est d'égayier ensemble le quotidien des enfants hospitalisés* », précise

Alain Bernard. Ce slogan, choisi pour remplacer l'ancien « redonner le sourire », met l'accent sur la continuité de la joie et du mieux-être, plutôt que sur la réparation. Parmi les initiatives phares : la Régate des Oursons, sortie à la mer autour de la voile ; La Poneyvasion, découverte de l'équitation ; Handiskiévation, séjour de ski adapté pour les enfants en situation de handicap ; À Air Tes Globules, centré sur l'éducation à la santé et l'activité physique adaptée ou encore Escapade Nature, pour les enfants dont le moral est en détresse.

Chaque séjour réunit des équipes pluridisciplinaires – médecins, infirmières, kinésithérapeutes – qui accompagnent les enfants. « *Quand on part, on déplace un peu l'hôpital avec nous, mais dans un cadre plus joyeux* », sourit Alain Bernard.

A l'hôpital même, d'autres activités sont proposées : ateliers de jardinage, animations à la Maison de l'Enfant, et surtout, la présence très attendue des clowns de l'association Nez à Nez. Ils visitent chaque année environ 3000 enfants à Robert-Debré. « *C'est formidable, non seulement pour les enfants, mais aussi pour les parents et les soignants. L'ambiance change, tout devient*

*plus léger. A tel point qu'un jeune médecin a demandé aux clowns de revenir le lendemain pour accompagner une fillette terrorisée avant une ponction lombaire. Grâce à eux, tout s'est bien passé* », se souvient-il.

### L'art comme compagnon de guérison

L'hôpital Robert-Debré est aussi un lieu d'art. Depuis sa création, de nombreuses œuvres contemporaines, fresques et sculptures, ont été installées. Parmi elles, une sculpture de Jean Dubuffet, installée sur les terrasses peu après l'ouverture de l'hôpital, témoigne de la place de l'art contemporain dans cet hôpital. C'est dans cet esprit que l'association s'est mobilisée pour installer de nombreuses œuvres d'art contemporain partout dans l'hôpital. « *C'est important d'offrir un environnement coloré et accueillant*, note Alain Bernard. *Quand on arrive à l'hôpital, on est souvent en détresse. L'art apporte une respiration, une ouverture, un moyen d'effacer la peur, c'est une autre façon de se connecter à la vie.* » Beaucoup d'œuvres ont été offertes par des artistes, preuve d'un lien fort entre culture et soin.

### Un réseau de solidarité indispensable

Les activités de l'association sont rendues possibles grâce à une chaîne de solidarité impressionnante : dons, mécénats, bénévolat. Les Pièces Jaunes comptent parmi les partenaires fidèles, tout comme l'association Grand Large, qui prête des bateaux pour la régata. « *Tout repose sur les dons et le relationnel. Et bien sûr, sur nos bénévoles* », rappelle Alain Bernard. Mais là encore, les défis sont nombreux : « *On manque de professionnels de santé disponibles. Leur charge de travail est lourde, et leur demander d'en faire plus, même bénévolement, c'est difficile.* »

Les retours des enfants, des parents et du personnel hospitalier témoignent du bien-fondé de ces actions. « *La joie, c'est un pas de plus vers la guérison* », aime rappeler l'association. Au-delà des chiffres et des projets, c'est une leçon d'humanité qui se dégage : celle d'hommes et de femmes qui, chaque jour, travaillent pour que les enfants malades ne soient pas seulement soignés, mais heureux. ■



## RÉGATE DES OURSONS : ENFANTS, SOIGNANTS ET PARENTS TÉMOIGNENT

La Régate de juin 2025 a été bien plus qu'un simple séjour en mer : une aventure humaine et solidaire, où enfants, soignants et parents ont partagé des moments d'émotion, de liberté et de joie pure. Tous en ressortent grandis, émus et impatients de revivre cette expérience.



**LES ENFANTS.** Les jeunes participants ont unanimement adoré leur séjour.

Ils évoquent une ambiance joyeuse, des activités variées et la bienveillance des équipes. Tous soulignent la facilité à se faire des amis et le plaisir d'être ensemble, loin de l'hôpital.

- > « La Régate était incroyable, tout le monde était sympa, on se fait des amis facilement. » – Kylliam
- > « J'ai adoré le séjour, la balade en bateau, l'île de Houat, j'ai rencontré plein d'amis. » – Noah
- > « J'aurais voulu rester plus longtemps... une semaine entière aurait été super ! » – Pravasthi



**LES SOIGNANTS.** Cette régata a été une expérience humaine forte et un moment d'émotion partagée. Ils ont apprécié de voir les enfants s'épanouir hors du cadre hospitalier, dans une atmosphère de liberté et de joie.

- > « Voir les enfants rayonner est tout simplement magique. » – Mélissa
- > « J'ai déjà hâte de recommencer l'année prochaine, malgré la fatigue, car voir les enfants sourire m'a chamboulé et rappelé à quel point j'aime ce métier ! » Evelina
- > « Ce fut une expérience incroyable qui a été plus que riche en émotions. Merci de m'avoir donné cette opportunité de participer à cette folle aventure, j'ai déjà hâte d'y retourner. » Zina



**LES PARENTS.** Les familles expriment une immense reconnaissance envers l'équipe organisatrice. Elles témoignent de la joie, de la fierté et de la transformation de leurs enfants après le séjour.

- > « Vous leur avez offert la vie, celle que tout parent souhaite pour son enfant. »
- > « Adam a des étoiles plein les yeux et plein de beaux souvenirs. Merci 1000 fois ! »
- > « Ma fille s'est métamorphosée, elle est encore nostalgique et motivée pour repartir. »



# Handicap et vieillissement

## une urgence sociale ignorée

**Les personnes handicapées manquent de solutions adaptées pour vieillir et rester autonomes. Faute de structures adaptées, elles sont souvent orientées vers des Ehpad inappropriés. Une politique publique ambitieuse est urgente.**

**M**algré les avancées promises par la loi du 11 février 2005, les personnes handicapées vieillissantes continuent de faire face à de profondes inégalités. Leur vieillissement, souvent plus précoce que celui de la population générale, s'accompagne d'un manque criant d'accompagnement, de soins adaptés et de réponses concrètes, notamment au moment charnière du départ à la retraite.

A l'approche de la retraite, nombre de personnes doivent quitter leur Esat et, dans certains cas, le foyer d'hébergement où elles vivaient depuis parfois des décennies. Pourtant, l'alternative proposée aujourd'hui, c'est-à-dire l'entrée en Ehpad, est loin de répondre à leurs besoins. Pensés pour des personnes bien plus âgées, ces établissements offrent un niveau de soins disproportionné et n'assurent pas un accompagnement spécifique au handicap. Comment, dès lors, loger ces personnes dépendantes, trop jeunes ou trop autonomes pour intégrer une maison de retraite ?

Ce décalage entre les besoins et l'offre disponible provoque un véritable choc pour ces adultes handicapés. Beaucoup se retrouvent dans des structures inadéquates, mal préparées à leur handicap, ce qui entraîne rapidement isolement, dénutrition, perte d'autonomie et ruptures de parcours. Un engrenage qui révèle les failles persistantes du système.

Comme le rappelle Luc Gateau, président de l'Unapei : « *Chez les personnes en situation de handicap intellectuel, l'avancée en âge débute dès 40 ou 50 ans et implique souvent le développement de nouveaux troubles. Les pouvoirs publics n'ont pourtant pas suffisamment anticipé cette réalité. Les personnes en situation de handicap et leurs familles ne peuvent se retrouver isolées. Les professionnels, eux, doivent avoir les moyens d'accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de la vie. Il est urgent de bâtir une politique globale, ambitieuse, et de soutenir les solutions déjà existantes sur le terrain.* »

Un constat confirmé par la Cour des comptes dans un rapport publié en septembre 2023, qui pointe une absence d'anticipation préoccupante des besoins liés à l'évolution démographique. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- 60% des demandes d'accompagnement à domicile n'aboutissent pas ;
- 40% des demandes d'entrée en établissements spécialisés sont refusées ;

• De plus en plus de familles doivent compenser elles-mêmes ce manque de solutions ou accepter des orientations forcées vers des Ehpad, l'hôpital... voire la Belgique.

On l'aura compris : le bien vieillir des personnes handicapées reste un angle mort majeur des politiques publiques actuelles. Et pourtant, les questions essentielles se multiplient : Comment assurer un avenir aux personnes après leur arrêt de travail ? Comment préparer « l'après-parents » ? Comment éviter des ruptures de parcours aux conséquences parfois dramatiques ?

A tous les âges de la vie, les personnes en situation de handicap ont besoin de solutions sur mesure, respectueuses de leur dignité et de leurs choix. Et comme le souligne Luc Gateau, « *C'est la voie que nous entendons suivre. Celle d'une société du choix, respectueuse des droits fondamentaux et de l'autodétermination.* » ■

## Les 7 priorités de l'Unapei

Dans son communiqué de presse, l'Unapei formule 7 demandes prioritaires pour mieux accompagner l'avancée en âge des personnes en situation de handicap.

- 1 **Proposer une offre d'accompagnement** adaptée aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap, tout au long de leur vie (à domicile, en ESMS, en EHPAD...).
- 2 **Former l'ensemble des professionnels** (médico-sociaux, médicaux, sociaux) pour repérer les signes précoces du vieillissement et accompagner l'avancée en âge et la fin de vie.
- 3 **Coordonner les soins et l'accompagnement** et éviter les ruptures de parcours (entre le secteur médico-social, sanitaire, social, gériatrique...).
- 4 **Promouvoir l'autodétermination** (choix du lieu de vie, de la modalité d'accompagnement ...).
- 5 **Anticiper l'avancée en âge**, et notamment le passage à la retraite des travailleurs d'ESAT qui peut impliquer un changement du lieu de vie, des difficultés à maintenir l'autonomie et le lien social...
- 6 **Soutenir les proches et aidants**, qui sont eux-mêmes concernés par leur propre avancée en âge.
- 7 **Garantir une politique du handicap globale**, chiffrée, cohérente et financée, qui prend en considération l'augmentation du nombre de personnes handicapées qui avancent en âge.



« La personne en situation de handicap est un citoyen à part entière **et non un citoyen entièrement à part.** »

Didier Roche, président de l'Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés (Uptih).



SCANNEZ-MOI

Pour découvrir les dernières offres d'emploi, accessibles à tous, proches de chez vous.

« *N'oubliez pas que l'on n'embauche pas un handicapé, mais des compétences ! Alors, n'hésitez pas et faites de la différence une opportunité au service de l'entreprise.* »

# #Tous Concernés

PORTTEZ LE  
PORTTEZ LE  
PORTTEZ LE  
PORTTEZ LE  
CHANGEMENT



**BRISONS LE CYCLE DE L'EXCLUSION**

**UN PROJET UNIQUE DE GRANDE ENVERGURE PORTÉ PAR L'AIMETH, QUI VISE À FAIRE CHANGER NOTRE INCONSCIENT COLLECTIF SUR LE HANDICAP !**



**100%**  
des bénéfices  
reversés

**AIMETH**  
Association pour l'insertion et la maintien  
dans l'emploi des travailleurs handicapés